



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1586-05, 1787 ET 2005-10

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n^o 1586-05 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n^o 1586 sur les matières résiduelles afin de mettre à jour certaines dispositions relatives aux résidus encombrants, à la fréquence des collectes et aux infractions

QUE le Règlement n^o 1787 intitulé :

Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

QUE le Règlement n^o 2005-10 intitulé :

Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 750 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 juillet 2019.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce troisième (3^e) jour du mois de juillet deux mille dix-neuf (2019).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca